

## ANNEXE

### RAPPORT DU FORUM DES ONG DU PCI

Le Forum des ONG du PCI est reconnaissant du soutien du Comité, des États parties et du Secrétariat de la plus grande implication des ONG dans la Convention. Les ONG sont profondément impliquées dans la sauvegarde, en collaborant étroitement avec les communautés et les groupes. Elles apportent à la Convention une vaste expérience et expertise en matière de sauvegarde. Ce rapport a été préparé dans le cadre d'un large processus de consultation impliquant l'ensemble des membres du Forum, et a été coordonné par un groupe de travail ad hoc et par le Comité de pilotage du Forum. Il donne un aperçu de l'histoire du Forum, décrit ses activités en cours et son rôle au sein de la Convention, et indique les initiatives récentes en matière de développement organisationnel et de gouvernance.

#### **A. Aperçu de la mission, des activités et du développement organisationnel du Forum des ONG du PCI**

La création du Forum des ONG du PCI a eu lieu pendant le premier cycle d'accréditation des ONG à la Convention de 2003, en 2009-2010. Depuis lors, le Forum est devenu au fil du temps la principale plate-forme de communication, de mise en réseau, d'échange et de coopération entre les ONG accréditées qui sauvegardent le PCI à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il accueille également différentes ONG en cours d'accréditation. Le Forum accueille également des ONG ayant diverses capacités qui sont en cours d'accréditation. Le Forum plaide fortement en faveur du rôle central et de l'intervention des communautés, groupes et individus du PCI, ainsi que la contribution à la Convention des ONG qui se consacrent à la sauvegarde du PCI. Les ONG agissent dans l'intérêt de la société civile, en travaillant de manière indépendante mais en collaboration avec les gouvernements, le Comité et l'Assemblée générale, le Secrétariat de l'UNESCO et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international, conformément aux principes et objectifs de la Convention.

Dès les premiers jours du Forum, les domaines d'intérêt communs et les expériences de ses organisations membres ont donné lieu à la création de groupes de travail. Actuellement, ils comprennent des groupes de travail qui s'intéressent à des moyens alternatifs et plus légers de partager des expériences de sauvegarde ; sur les questions de genre et de la propriété intellectuelle ; sur le cadre global de résultats ; sur l'éthique ; la recherche et les technologies de l'information et de la communication. Le Forum se compose également désormais de groupes de travail régionaux pour partager les expériences et trouver des moyens de développer la coopération en réseau, les relations et le renforcement des capacités dans chacune des six régions du monde.

Au cours des cinq dernières années, le Forum a créé de nouvelles structures organisationnelles et a adopté des documents constitutifs. La coopération et la coordination entre les organisations membres ont été largement renforcées par la création du premier Comité de pilotage du Forum en 2015, avec des procédures électorales instituées en 2018. Le Comité de pilotage est responsable de la mise en œuvre des politiques décidées par l'Assemblée générale du Forum et gère son fonctionnement, ses finances, son administration et les affaires connexes. Tout au long de l'année, il supervise la communication autour des activités de ses organisations membres par le biais, entre autres, d'un bulletin d'information, d'un site web ([www.ichngoforum.org](http://www.ichngoforum.org)) et des réseaux sociaux. Le Comité coordonne les principales activités en cours du Forum et la planification de nouvelles initiatives. Afin

d'accomplir ses tâches, le Comité de pilotage se réunit en ligne tous les mois.<sup>1</sup> Ses membres sont bénévoles et non rémunérés. Ce même principe de service volontaire et non rémunéré s'applique au fonctionnement général du Forum, y compris à tous ses groupes de travail et projets. À mesure que le champ des activités s'élargit, ce principe est de plus en plus difficile à respecter. Le règlement intérieur du Forum des ONG du PCI contient plusieurs dispositions visant à prévenir les conflits d'intérêts, tandis que son code de conduite contient des dispositions relatives aux principes généraux du Forum, à l'intégrité et à la confiance du public, aux questions financières et à la collecte de fonds, aux partenariats et aux collaborations.

Le rôle de coordination du Comité de pilotage concerne notamment les réunions (symposiums réguliers et ateliers de renforcement des capacités occasionnels) sur les approches et les défis communs relatifs aux politiques et pratiques de sauvegarde du PCI. Ces réunions ont lieu en même temps que les sessions du Comité et de l'AG, ainsi que lors d'autres réunions, comme la réunion de consultation sur le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003, convoquée en avril 2019 par le Secrétariat. Le Forum privilégie autant que faire se peut l'engagement participatif de ses membres, avec la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes comprenant des invitations à toutes les ONG accréditées à participer activement. Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs réunions en ligne ouvertes à toutes les ONG du PCI ont été organisées pour compenser le manque de réunions en présentiel. Nous continuerons à mettre l'accent sur ce principe de participation. Il sera enrichi par un renforcement des capacités conçu spécifiquement pour les ONG et pour des groupes spécifiques, afin d'obtenir l'engagement du plus grand nombre possible d'ONG du PCI, toutes profitant autant que possible des diverses capacités, perspectives et compétences.

Le Comité de pilotage s'occupe également du bulletin d'information en ligne du Forum des ONG du PCI, qui comprend des actualités, des avis, des invitations et des articles sur des sujets choisis. Depuis 2014, 19 numéros ont été publiés, dont trois en 2020. Le premier numéro de 2020 comprend un dossier spécial sur les résultats des activités du Forum, en lien avec la 14.COM. Le deuxième numéro traite de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le PCI et comprend également une analyse et des solutions possibles au problème du déséquilibre géographique entre les ONG accréditées. Le troisième numéro concerne la préparation du programme du Forum en lien avec la 15.COM, et notamment du présent rapport.

En 2012, le Forum a lancé son journal en ligne *#HeritageAlive*. Le comité de rédaction se compose de personnes originaires du monde entier, et publie des articles relatifs à la sauvegarde sur le terrain. Parmi les articles déjà publiés, différents thèmes ont été abordés, notamment la sauvegarde des pratiques artisanales, des festivals et des pratiques de dénomination traditionnels. De plus, certains volumes ont été réalisés en coopération avec l'ICHCAP, sur la *Médecine traditionnelle* (2017) et *l'Alimentation traditionnelle* (2019). Un volume sur les instruments de musique traditionnels est en préparation.

## **B. Programmes et initiatives pour 2019-2020**

Au cours de l'année écoulée, le Forum a développé son programme et ses initiatives. Ces activités ont mobilisé de nombreuses parties prenantes de la Convention, tant lors des réunions du Forum à Bogota que tout au long de l'année. Elles illustrent la diversité des contributions du Forum à la

---

<sup>1</sup> Les procès-verbaux sont accessibles au public à l'adresse suivante : <http://www.ichngoforum.org/steering-committee/>

Convention ainsi que les potentielles contributions pour l'avenir. Ces activités impliquent des collaborations avec de multiples partenaires, y compris les États parties et, suite à un plan d'activités adopté à Bogota, les centres de catégorie 2. Alors que nous préparions ce rapport, un symposium en ligne était en cours d'organisation sur le PCI et la résilience en cas de crise, co-organisé avec l'ICHCAP (Intangible Cultural Heritage Centre for Asia-Pacific) les 12 et 13 novembre 2020.

#### Symposium sur le PCI dans les contextes urbains, et publication suite à ce symposium

Le dimanche précédant la session du Comité, un symposium s'est réuni au sujet du PCI dans divers contextes urbains, en lien avec le gouvernement et par le biais d'initiatives communautaires. Les présentations ont montré combien le PCI renforce la cohésion sociale et peut susciter un nouveau dialogue entre les communautés. Les intervenants ont présenté des études de cas sur le PCI à Katmandou, Kolkata, Singapour, Dhaka, Bamako, en Colombie, et sur le PCI au sein des communautés de migrants à Paris et Arnhem. Les comptes-rendus ont été publiés en ligne en septembre 2020.<sup>2</sup> Ils comprenaient des sections sur les politiques urbaines, les réalités urbaines, les expériences et la situation des migrants. Le symposium et le compte-rendu peuvent contribuer aux délibérations du Comité sur le PCI dans les contextes urbains. Ils ont été rendus possibles grâce à un partenariat fructueux avec le Conseil national du patrimoine de Singapour, qui a pris une part active au programme et a apporté un soutien généreux, ouvrant la voie à de futures collaborations avec les agences du patrimoine des États parties.

#### Réflexions et recommandations concernant la réforme des mécanismes d'inscription

Le Forum suit et examine avec attention les sujets inscrits à l'ordre du jour des sessions du Comité et de l'AG. Lors de sa réunion annuelle en 2019 à Bogota, le Forum a longuement débattu sur le processus de réflexion globale sur les mécanismes d'inscription, en tenant également compte d'un processus parallèle de réflexion sur les fonctions consultatives des ONG accréditées. Nos discussions ont été très participatives, reflétant toute l'expertise de nos membres. Pour recueillir toutes leurs contributions, la réunion a été organisée selon la méthode d'animation mémaplan. Les résultats de ces délibérations ont été présentés dans le cadre de notre intervention au point 14 de la 14.COM, et par une réflexion plus approfondie dans l'intervention 8.GA 11. Le document complet est disponible sur notre site Web.<sup>3</sup>

Bien qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant au Comité d'examiner les recommandations du Forum dans ses délibérations et décisions, nous faisons une suggestion dans ce document.

#### Règlement et code de conduite du Forum des ONG du PCI

Des documents constitutifs de gouvernance organisationnelle et pour une pratique éthique sont une condition *sine qua non* de toute organisation ou association. À la suite de débats approfondis entre nos membres, nous avons adopté un règlement et un code de conduite lors de l'assemblée générale du Forum en 2019. Ces instruments codifient les principes éthiques que tous les membres du Forum doivent respecter ; ils établissent la composition, l'élection et les fonctions de son Comité de pilotage et le rôle des groupes de travail ainsi que d'autres organes. Ces documents fournissent un cadre de

---

<sup>2</sup> Consulter le document (en anglais) <http://www.ichngoforum.org/ich-urban-contexts-soft-publication-now-available/>

<sup>3</sup> Consulter le document [http://www.ichngoforum.org/wp-content/uploads/2020/09/Reform-of-the-listing-mechanism-short-report\\_ICH-NGO-Forum.pdf](http://www.ichngoforum.org/wp-content/uploads/2020/09/Reform-of-the-listing-mechanism-short-report_ICH-NGO-Forum.pdf) en anglais, <http://www.ichngoforum.org/wp-content/uploads/2020/09/Point-11.pdf> en français.

référence pour la coopération, la coordination et la durabilité des affaires du Forum. Ils abordent des questions depuis longtemps connus concernant le rôle des ONG dans la Convention de 2003.

### Le PCI dans les situations d'urgence et pendant la pandémie de COVID-19

Face à la pandémie mondiale et au confinement qui a été mis en place, le Forum a engagé des consultations en ligne sur le PCI et la pandémie de COVID, qui ont débouché sur une session en ligne en août 2020, laquelle a permis de s'accorder sur les observations suivantes : (1) Il est largement admis que le PCI dans les situations d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de conflits armés, peut jouer un double rôle - à la fois pour atténuer les menaces qui pèsent sur le PCI lui-même et pour servir d'outil puissant pour aider les communautés à se préparer aux situations d'urgence, à y répondre et à s'en relever (cf. 14.COM 13). Le PCI maintenu et créé pendant la pandémie de COVID a les mêmes fonctions. (2) L'échange d'informations, en particulier le partage des bonnes pratiques, revêt une importance particulière lorsqu'il faut agir rapidement contre la menace de la pandémie. (3) Plusieurs communautés, groupes et individus font face à la pandémie en s'appuyant sur leur environnement social, culturel et naturel immédiat, en se tournant vers celui-ci ou en cherchant des ressources et des moyens dans ce même environnement, en faisant preuve d'une autosuffisance associée à un patrimoine vivant, reflétant les objectifs de développement durable des Nations unies. (4) De nombreuses communautés du PCI se sont adaptées à la pandémie en développant des méthodes en ligne pour pratiquer, mettre en œuvre, transmettre et sauvegarder le PCI. En principe, ces méthodes représentent un substitut à l'interaction en présentiel. Mais les porteurs du PCI acquièrent des compétences en matière de médias en ligne qui leur seront utiles après la pandémie pour atteindre un public plus large et transmettre le PCI à travers le monde. L'utilisation des médias en ligne a ses limites, que sont notamment la perte d'affect, l'absence de public et la monétisation limitée des représentations. (5) Le pourcentage le plus élevé (environ 40 %) des réponses à l'appel de l'UNESCO à partager les expériences dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont été fournies par des ONG du PCI. Ce taux de réponse démontre une présence de plus en plus forte des ONG auprès de la Convention.

### **C. Rôle des ONG accréditées et du Forum des ONG du PCI au sein de la Convention - Enjeux, défis et nouvelles orientations**

Le rôle des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003 est un sujet de discussion permanent. Cette discussion s'est intensifiée depuis la 12.COM, lorsque le Comité a invité le Secrétariat et le groupe de travail informel ad hoc à réfléchir, en consultation avec les ONG accréditées, aux différentes façons possibles de renforcer la participation des ONG dans le cadre de la Convention de 2003 et la manière dont cette amélioration pourrait se refléter dans les mécanismes d'accréditation et de renouvellement des ONG (décision 12.COM 17). Voici les réponses aux principales questions soulevées au cours de ce processus de réflexion en cours (cf. 13.COM 13, 13.COM 16, 14.COM 15, 8.GA 12).

#### Identifier les fonctions actuelles et les nouvelles fonctions, *entre autres*

Comme on le sait, un sous-chapitre des Directives opérationnelles consacré au rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention (III.2) s'appuie sur un cadre de référence *entre autres*. Au niveau national, les ONG s'impliquent *entre autres* pour inventorier et définir le PCI tout en s'engageant dans des mesures de sauvegarde appropriées (DO 90), tandis qu'au niveau international, elles peuvent

être invitées par le Comité à lui fournir, *entre autres*, des rapports d'évaluation des soumissions pour les quatre mécanismes de la Convention (DO 96).

Les membres du Forum ont tenu un débat approfondi pour identifier d'autres fonctions consultatives, *entre autres*, que les ONG accréditées pourraient jouer et jouent effectivement dans la mise en œuvre de la Convention, et qui devraient donc être incluses dans les Directives opérationnelles. Elles sont résumées comme suit dans le règlement du Forum, qui a pour mission : (a) d'être un forum pour l'échange d'informations et d'idées sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) ; (b) d'être une plateforme de mise en réseau et de coopération entre les ONG liées au PCI ; (c) de promouvoir les principes éthiques et la participation de la société civile pour la sauvegarde du PCI ; (d) de fournir des ressources, des rapports et des informations sur les pratiques de sauvegarde à l'UNESCO, aux États parties, aux communautés, aux praticiens et aux autres parties prenantes du PCI ; (e) d'aider les ONG du PCI à faire progresser leur coopération avec les entités gouvernementales et intergouvernementales (telles que les commissions nationales pour l'UNESCO, les bureaux régionaux de l'UNESCO, les centres de catégorie 2), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre d'approches et de principes communautaires, participatifs et ascendants ; (f) de contribuer au programme de renforcement des capacités et au partage d'expériences sur les bonnes pratiques de sauvegarde, y compris par la publication de la revue *#HeritageAlive* ; (g) de conseiller le Comité intergouvernemental sur des questions thématiques spécifiques et participer à la notification et au suivi des éléments du PCI inscrits et des pratiques de sauvegarde. Les fonctions consultatives explicites du Comité pourraient intégrer non seulement le service actuel au sein de l'Organe d'évaluation, mais aussi des conseils sur ces questions thématiques spécifiques, englobant le partage d'expérience sur les bonnes pratiques de sauvegarde, et la participation au suivi (rapports et suivi) des éléments inscrits.

#### Accréditation et révision de l'accréditation

Les critères d'accréditation et de révision des accréditations méritent d'être réévalués. Les critères d'accréditation actuels ne tiennent pas compte des compétences et des capacités nécessaires pour servir dans l'Organe d'évaluation. D'autre part, les critères d'examen sont plutôt opaques et/ou trop formels pour de nombreuses ONG impliquées dans la sauvegarde du PCI au niveau national. Mais surtout, la distinction entre les ONG actives au niveau national et les ONG au service du Comité ne permet pas de reconnaître la complexité et la diversité des ONG engagées dans le PCI. Les « disparités de taille et de capacités des ONG accréditées » (cf. LHE-19-14.COM-15, paragraphe 9) est une réalité directe et nécessaire en réponse à la variété et à la diversité des communautés, des groupes et des individus que nous servons. Nos multiples différences font notre force. Parmi les diverses ONG, on trouve celles qui peuvent être identifiées principalement comme des négociatrices et/ou des facilitatrices reliant les communautés du PCI, les entités gouvernementales et d'autres parties prenantes ; d'autres ONG considèrent l'expertise comme leur principal mandat ; d'autres encore se consacrent à l'un des (sous-)domaines du PCI, ou à des mesures de sauvegarde spécifiques ; les communautés et groupes du PCI s'organisent également en ONG.

La cartographie des domaines de compétence des ONG, telle que demandée au Secrétariat par la décision 14.COM, paragraphe 6, sera certainement utile pour détecter le « potentiel inexploité » (cf. décisions 14.COM 15, paragraphe 5 ; 8.GA 12, paragraphe 5) des ONG. Grâce à cette cartographie, il devrait être possible de concilier les deux séries de critères afin d'améliorer le rôle consultatif des ONG auprès du Comité et des États parties. Parallèlement, cet objectif peut et doit être atteint en

améliorant le partenariat, la coopération et la coordination avec les ONG accréditées et son Forum.

Bien qu'il y ait une grande diversité parmi les ONG accréditées, nous sommes tous unis dans notre désir d'être reconnus comme ONG accréditées par le Comité et l'Assemblée générale. Cette reconnaissance est essentielle pour nous relier à l'UNESCO, car elle aurait valeur de validation et renforcerait notre réputation, qui peut être utilisée de manière productive dans divers contextes, allant des services très locaux aux services directs au Comité. Nombre de nos membres estiment que le Comité et l'Assemblée devraient être responsables de l'accréditation plutôt que de confier cette responsabilité au Forum, comme l'a suggéré le Secrétariat lors de la réunion de consultation de l'année dernière. Il pourrait toutefois être utile d'explorer une approche hybride qui consisterait en un processus d'examen par les pairs impliquant le Forum, suivi d'une accréditation par le Comité et l'Assemblée, ce qui pourrait favoriser l'intégration des travaux du Forum avec la Convention.

#### Accréditation des ONG des États non parties à la Convention

Les ONG des États non parties à la Convention sont indispensables pour le réseau mondial des ONG du PCI associées à l'UNESCO, comme elles le sont pour les autres entités des Nations unies. La sauvegarde du PCI sur une base véritablement mondiale ne peut être réalisée sans les ONG de ces pays, qui comptent une population combinée de plus de 550 millions de personnes, dont deux des dix pays les plus peuplés. Les ONG accréditées des États non parties sont les mieux placées pour plaider en faveur de l'adhésion de leur gouvernement à la Convention, tout en restant autonomes. Il faut également garder à l'esprit qu'une partie des ONG accréditées de ces pays sont en fait des ONG internationales. Pour toutes ces raisons, le Forum est favorable au maintien de l'accréditation des ONG des États non parties à la Convention.

#### Renforcement des capacités et assistance aux ONG accréditées

On ne peut nier qu'un nombre important d'ONG accréditées, une fois accréditées, ne contribuent plus aux sessions du Comité et aux activités d'accompagnement du Forum. L'une des principales raisons - outre l'impossibilité pour de nombreuses ONG d'assister aux sessions, faute de moyens financiers - est la méconnaissance du savoir-faire, du langage et des protocoles de ces organes. Lors de ses réunions annuelles, le Forum propose régulièrement des ateliers adaptés aux nouveaux arrivants et, de manière générale, favorise l'intégration, la diversité et le dialogue. Suite à l'accréditation de 36 nouvelles ONG lors de la 8.GA, une lettre de bienvenue a été envoyée pour les informer sur les rôles et le fonctionnement du Forum, les encourageant à prendre une part active dans nos activités. Ces actions devraient s'accompagner d'un approfondissement de notre collaboration avec l'unité de renforcement des capacités du Secrétariat afin d'accroître la part des ONG accréditées dans le programme global de renforcement des capacités, ainsi que de l'élaboration de matériel pertinent destiné spécifiquement aux ONG. Ces deux engagements sont tout à fait conformes à la décision 14.COM 15, paragraphe 7 et contribueraient également à surmonter la répartition géographique déséquilibrée des ONG accréditées. L'élaboration de matériel de renforcement des capacités pour les ONG pourrait être réalisée grâce à des contributions volontaires supplémentaires au Fonds du patrimoine culturel immatériel.

Les réunions du Forum rattachées à l'AG et surtout au Comité sont très bénéfiques pour le travail des ONG, leur propre développement des capacités et, à partir de là, pour leur contribution globale au fonctionnement de la Convention. Nous remercions le Fonds du patrimoine culturel immatériel pour les ressources fournies afin de favoriser la participation des ONG des pays en développement aux

sessions statutaires. À cet égard, nous recommandons que cette assistance soit également fournie à de telles ONG afin qu'elles puissent participer aux activités du Forum avant le début des sessions du Comité, qui en 2019 a commencé deux jours avant. Nous recommandons également au Fonds d'étendre cette assistance au service d'interprétation en anglais et en français afin de rester le plus inclusif et le plus équitable dans nos discussions. En outre, compte tenu du rôle clé de coordination du Comité de pilotage, nous recommandons d'étendre le soutien du Fonds à ses sept membres, que leurs ONG soient situées dans des pays en développement ou non. En parallèle, compte tenu des quatre séries de fonctions consultatives des ONG accréditées auprès du Comité mentionnées ci-dessus, ainsi que de l'élargissement et de l'expansion des activités du Forum, il convient d'examiner la viabilité et l'efficacité du mode de fonctionnement actuel du Forum, exclusivement bénévole et non rémunéré. D'une manière générale, nous estimons qu'une aide supplémentaire doit être accordée aux ONG afin de maximiser leurs fonctions consultatives auprès du Comité.

#### Une répartition géographique déséquilibrée

Nous partageons la préoccupation du Comité et de l'Assemblée concernant la répartition géographique déséquilibrée des ONG accréditées. Même si le déséquilibre diminue, certaines régions sont encore sous-représentées par rapport à d'autres. En revanche, pour ce qui est de la représentation des différentes régions au sein du Comité de pilotage, toutes sont représentées - chacune occupant un siège, avec un siège pour les ONG internationales. Le Forum lui-même devrait s'engager davantage à cet égard par la mise en réseau et par la communication directe avec les ONG des régions sous-représentées qui sont directement concernées par les éléments inscrits sur les deux listes et le registre, mais qui n'ont pas demandé d'accréditation. Nous espérons qu'un nouveau groupe de travail consacré à cette question, qui est en cours de formation, contribuera à une participation géographique plus équilibrée.

#### Le statut du Forum des ONG du PCI au sein de la Convention

Le Forum est organisé et fonctionne comme une association d'ONG accréditées auprès de la Convention. Selon l'article 5 du règlement, toute ONG accréditée auprès de la Convention sera considérée comme membre participante du Forum des ONG du PCI après avoir été informée à cet égard, sauf si elle communique une objection. Dans le processus qui a suivi l'adoption du règlement en décembre de l'année dernière, toutes les ONG accréditées ont été contactées au sujet de cette disposition, et aucune ONG n'a refusé d'être membre. En outre, comme il est préférable que l'adhésion soit confirmée de manière clairement affirmative, nous nous félicitons de l'ajout récent d'une question relative à l'adhésion des ONG au Forum dans les formulaires d'accréditation et de réaccréditation.

#### Contribution aux délibérations des réunions statutaires

Les membres du Forum se sentent parfois frustrés par les obstacles qui les empêchent de jouer un rôle plus actif dans les délibérations de l'AG et du Comité. Habituellement, le Forum fournit une déclaration, un rapport très court et/ou fait une intervention sur un point spécifique de l'ordre du jour, suivis d'un mot de remerciement par le Président de la session, et nous n'avons pratiquement aucun retour de la part du Comité ou des délégués des États parties. C'est ainsi que les choses se sont déroulées pour nos suggestions, minutieusement élaborées, mentionnées ci-dessus, incluses dans nos interventions 14.COM 14 et 8.GA 11, relatives à la réflexion sur les mécanismes d'inscription de la Convention. En revanche, lorsqu'il s'agit de points de l'ordre du jour traitant spécifiquement des

ONG, nous pouvons espérer quelques échanges, comme par exemple, lors de la 14.COM 15, lorsque plusieurs membres du Comité ont commenté notre intervention et posé quelques questions, auxquelles nous avons pu répondre afin d'expliquer et de développer davantage notre position. Notre position a eu un impact sur la décision 14.COM 15 qui a suivi, démontrant la valeur d'un échange actif et direct.

Étant donné que nous nous efforçons de jouer un rôle consultatif pour les questions thématiques spécifiques que le Comité aborde lors de ses sessions, et compte tenu des solides principes de la Convention, qui sont fondés sur une approche ascendante, participative et fondée sur le dialogue, nous estimons qu'il convient de demander au Comité d'examiner les moyens de favoriser des échanges participatifs et des dialogues lors de ses sessions, qui impliqueraient davantage les ONG. Pour cela, les réflexions des ONG sur les questions examinées lors de la session du Comité pourraient devenir une partie régulière du rapport du Forum au Comité, notamment la recommandation d'éventuels amendements aux projets de décisions. Auquel cas, cependant, le calendrier devrait être réaménagé de manière à laisser aux ONG suffisamment de temps pour examiner les documents préparés pour la session, c'est-à-dire pour que le rapport du Forum puisse être soumis après la publication d'autres documents pour la session, par exemple au moins dix jours avant le début de la session.

#### **D. Note de conclusion**

Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de présenter ce rapport. Comme il s'agit du premier du genre dans l'histoire du Forum, les idées et suggestions présentées ci-dessus ne sont que modestement reflétées dans le projet de décision proposé. Pour le moment, nous estimons qu'il suffit de reconnaître l'importance des ONG du PCI dans le fonctionnement de la Convention, ainsi que les rôles consultatifs clés qu'elles peuvent jouer, la position du Forum en tant qu'association d'ONG accréditées, la nécessité d'améliorer la répartition géographique déséquilibrée des ONG accréditées, et l'importance d'inviter les États parties à verser des contributions supplémentaires volontaires pour soutenir le fonctionnement du Forum ou ses programmes spécifiques. Des procédures plus spécifiques peuvent être élaborées à un stade ultérieur de ce processus.